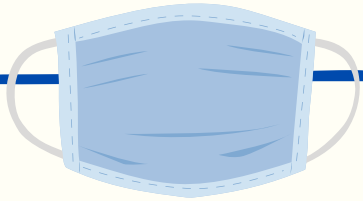


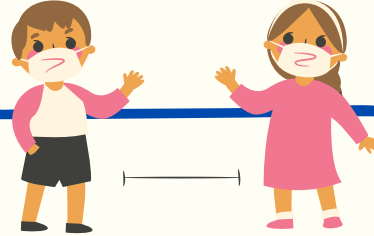
# PROTOCOLE SANITAIRE

**LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES À  
PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021**



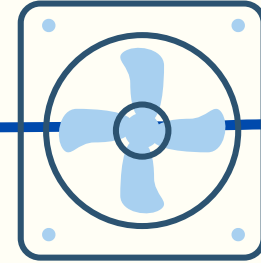
## **Les masques faits maison sont interdits**

- Adultes et enfants doivent porter des masques chirurgicaux ou des masques « grand public » de catégorie 1.
- Les masques doivent être fournis par les familles.
- Chaque école devrait être dotée de masques "grand public" de catégorie 1 pour les enfants qui en seraient dépourvus.



## **Deux mètres entre les groupes à la cantine**

- Le non brassage entre élèves de classes différentes doit être impérativement respecté.
- Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres entre deux groupes.
- La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.



## **Ventilation toutes les heures**

- La ventilation de 15 minutes doit toujours être effectuée avant et après le temps classe, aux récréations ainsi que durant la pause méridienne.
- Elle doit maintenant avoir également lieu toutes les heures pendant quelques minutes.

# PROTOCOLE SANITAIRE



LES NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021



**En maternelle, si un.e élève est positif.ive, toutes les personnes non masquées deviennent cas contact, entraînant la fermeture de la classe.**

- Étant masqués, selon le ministère, les adultes ne peuvent être cas contacts. De même, les élèves ne sont pas reconnus cas contact d'un adulte positif mais masqué.

**En élémentaire** : En justifiant du port du masque, le ministère établit que l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignant.es ou les élèves n'implique pas de contacts à risque dans la classe.

Si trois élèves d'une même classe (de différentes fratries) sont positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme cas contacts.



Dans la situation d'un cas attribué à un **variant**, que ce soit un.e élève ou un.e adulte, **la classe est systématiquement fermée**. En cas de suspicion de variant, la situation est appréciée au cas par cas....

**Les sorties avec nuitée sont désormais interdites.**

**Suspension des activités physiques et sportives en espace clos.**



**Continuité pédagogique : deux cas sont à différencier**

- La fermeture totale de la classe ou de l'école entraîne la mise en place d'un enseignement à distance.
- L'absence d'un.e ou quelques élèves entraînant le suivi habituel que nous faisons lors d'une absence ponctuelle.

**Pour lire le nouveau protocole sanitaire**  
**Pour lire la FAQ du ministère**